

La REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE DIONS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 juillet 2015

L'an deux mil quinze et le 03 juillet à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc GIBERT, Maire.

Etaient présents : GIBERT Marc, RAYMOND Nicole, ROUQUETTE Sébastien, BOURDON Bernard, FRICON Marceau, VEDRINES Joffrey, MICUCCI Michael, VERDALLE Jean, CHABERT Patrick, VINCENT André, FOURNIOL Madeleine, AUBONNET Julien.

Absents et excusés : BOUCOIRAN Jérôme, DINIAKOS ROUVIER Bernadette.

A donné pouvoir : BOUCOIRAN Jérôme à MICUCCI Mickaël
DINIAKOS ROUVIER Bernadette à VERDALLE Jean

Secrétaire de séance : RAYMOND Nicole

Début de séance : 20 heures 15

I Validation du choix de l'entreprise SPIE pour prestation entretien de l'éclairage public

Le contrat s'élève à 1480 euros ➤ UNANIMITE

II Validation du choix de l'entreprise PROVENCE-PLATS pour prestation restauration scolaire

Le coût négocié du repas est de 2.75 euros au lieu de 3.39 euros ➤ UNANIMITE

III Adhésion au groupement de commandes « Droguerie » avec Nîmes Métropole

Il s'agit d'un regroupement avec 15 autres communes de l'agglomération pour l'achat de produits de droguerie générale dont les prix sont inférieurs à ceux des commandes isolées.

La convention est conclue à compter de sa date de signature pour une durée de 5 ans. Elle doit être signée avant le 17 juillet 2015. ➤ UNANIMITE

IV Devis réparation du joug de la cloche de l'église

Comme on ne peut pas mettre la cloche en volée à cause de la détérioration du joug, la nécessité de le réparer s'impose.

Les deux devis font apparaître une différence du montant de la réparation.

Le conseil décide de reporter la délibération pour prendre le temps de relancer l'entreprise POITEVIN.

V Validation du choix des agents techniques qui seront embauchés à partir du 1^{er} septembre 2015

La commission du personnel s'est réunie et propose de retenir :

- la candidature de Monsieur Denis SAUSSINES pour un CDD d'une durée de 6 mois (24 heures hebdomadaire)
- la candidature de Madame Carine NOVACK a également été retenue en remplacement de Madame Karine HIRSCH. Elle est titulaire du CAP petite enfance et d'une expérience professionnelle.
Dans les 24 heures de Madame NOVACK il y aura un temps (1h30) consacré aux activités périscolaires.

POUR ➤ 13 voix

CONTRE ➤ 1 voix

VI Etablissement du tarif des prestations à destination de la petite enfance

Après réflexion la commission « petite enfance » fait des propositions pour réviser le coût des différentes prestations.

1) Pour la cantine : elle souhaitait garder un tarif uniforme à 3.72 euros.

Le conseil municipal suggère d'introduire un peu de social dans la politique de la commune et propose d'appliquer le quotient familial. Ainsi les prix s'échelonneront de 2.65 €, 3.15 € à 3.65 € en fonction du revenu des familles.

POUR ➤ 12 voix

ABSTENTIONS ➤ 2 voix

2) Pour la garderie : le conseil municipal propose de procéder de la même manière en introduisant le quotient familial.

Le prix de l'heure de garderie sera donc de : 1.65 € ou bien 1.45 € ou bien 1.25 € en fonction du revenu des familles.

POUR ➤ 12 voix

ABSTENTIONS ➤ 2 voix

3) Pour le transport au centre aéré le mercredi :

- Gratuité :

CONTRE ➤ 9

POUR ➤ 1

ABSTENTIONS ➤ 4

- Le montant : le conseil municipal propose 1 euros par transport

CONTRE ➤ 1

POUR ➤ 9

ABSTENTIONS ➤ 4

4) Pour les activités périscolaires :

- Pour le maintien de la gratuité :

CONTRE ➤ 2

POUR ➤ 7

ABSTENTIONS ➤ 5

VII Mise en place d'un marché commerçant sur la commune de DIONS

Le conseil municipal donne un accord de principe à ➤ l'UNANIMITE

Il reste le travail de la mise en place qui est confié à la commission : économie locale.

Il faut rédiger un règlement intérieur du marché, en prévoir l'organisation et étudier les demandes d'AOT (autorisation-occupation-temporaire du territoire communal) des commerçants.

A ce jour 4 dossiers complets sont arrivés en mairie.

- Autorisation d'exercer une activité commerciale (CCI ou CA)
- Assurance professionnelle avec responsabilité civile à jour
- Autorisation d'occupation du territoire communal
-

VIII Autorisation à défendre dans le contentieux VINCENT - Commune de DIONS, devant le Tribunal Administratif, dans le cadre d'échange de terrains avec Monsieur RACANIERE.

Monsieur André VINCENT quitte la salle

Pour l'autorisation à défendre :

POUR ➤ 9

ABSTENTIONS ➤ 4

Compte-tenu du caractère particulièrement sensible de ce point de l'ordre du jour, le huis-clos est demandé et approuvé par la majorité des conseillers.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition ajouté concernant la voirie :

Le conseiller en charge du dossier dit qu'il ne peut pas travailler dans un climat de suspicion.

Pour les ambulants

La commission des finances constate que la priorité est la vérification de la légalité de l'exercice de leur activité et de régulariser les situations : courrier de rappel à la loi.

La responsabilité du maire est engagée.

Pour les taxes :

Après régularisation des situations, étude par la commission finances d'un projet de grille tarifaire (budget 2016)

Pour la taxe de séjour :

L'obligation de prise en compte d'actions en faveur du tourisme n'est pas effective.

Nous proposons, dans un premier temps, que la commission communication réalise un projet (brochure sur la commune, signalétique, site internet.... Par exemple), en liaison avec les acteurs du tourisme.

Dans le budget 2016 : mise en œuvre

- De la politique menée par la mairie
- De la mise en place de la taxe de séjour, de son rapport financier (les revenus devant financer nos actions)

Pour le SIVU des Meyrannes :

Les maires concernés ne veulent pas participer et il va y avoir des dépenses d'investissement à prévoir pour l'entretien des bâtiments.

Le maire informe des pistes soutenues par la préfecture, pour faire des économies.

Revoir les primes, réorganiser le temps de travail (de 36 heures à 35 heures) réviser les temps de pause, baisser la masse salariale. On est engagé jusqu'au 31 décembre 2015. Le conseil syndical ne s'est toujours pas réuni.

Un conseiller rappelle que la dissolution a été votée à l'unanimité. On peut étudier d'autres pistes :

- Refuser les enfants d'autres communes
- Demander les documents pour prévoir les dépenses sur le long terme
- Il y a des études à mener.

Pour le chauffage de l'église :

Coût d'un appareil électrique : 2000 euros

Cette somme sera prise en charge par l'assurance.

Pour l'archivage et le classement :

Lecture est faite des compétences nécessaires pour faire l'archivage. Il faut distinguer archives et classement.

Pour le classement la mairie sera fermée trois jours.

Il sera fait avec le maire, la secrétaire et une ou deux personnes.

L'archivage peut être fait après avec l'aide du service départemental.

Clôture de la séance : 24 heures

Le Maire,
Marc GIBERT

Le secrétaire de séance,
Nicole RAYMOND